

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
REEH
SAMEDI 7 AOÛT 2010
27 MENA'HEM AV 5770
AVOT 6

43^e année

44

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

«Vous êtes des enfants pour l'Eternel votre D.ieu» (Devarim 14 :1)

Le Zohar se réfère à Moché comme le *raaya méhémna*, «berger fidèle» ou «berger de la foi». Cette dernière expression implique que Moché est «le pourvoyeur de la foi» du peuple d'Israël, la source et le canal pour sa foi. En fait, quand le Zohar évoque la foi d'Israël en D.ieu devant les miracles de l'Exode, il dit : «et ils crurent en D.ieu et en Moché Son serviteur», utilisant le même verbe (*vayaaminou* : «et ils crurent») pour signaler la foi d'Israël en D.ieu et en Moché. Dans son commentaire sur ce verset, le Midrach Me'hilta va jusqu'à en conclure : «celui qui croit en Moché croit en D.ieu».

Le Talmud va encore plus loin, appliquant la même idée aux Sages et aux érudits en Torah, dans toutes les générations. A propos du commandement : «aimer l'Eternel ton D.ieu et s'attacher à Lui», il interroge : «est-il possible de s'attacher au Divin ?» et répond : «mais celui qui s'attache à un érudit dans la Torah, la Torah le considère comme s'il s'attachait à D.ieu» (Talmud Ketoubot 111b). L'un des principes fondamentaux de la foi juive veut qu'il n'y ait aucun intermédiaire entre D.ieu et Son monde ; notre relation avec Lui n'est pas rendue plus aisée par une troisième partie. Ainsi quelle est donc la signification du rôle de nos dirigeants et des érudits de la Torah en ce qui concerne notre foi et notre attachement à D.ieu ?

Le facteur de la prise de conscience

L'explication, nous dit Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi dans le Tanya, réside dans la compréhension de la métaphore du père et de son enfant, employée par la Torah pour décrire notre relation avec D.ieu. «Vous êtes des enfants pour

l'Eternel votre D.ieu» dit Moché (Devarim 14 :1). Alors que nous étions encore en Egypte, D.ieu parle de nous comme «Mon enfant premier-né, Israël» (Chemot 4 :22)

Dans quelle mesure D.ieu est-Il notre Père ? Bien sûr existent les parallèles évidents. Tout comme un père, D.ieu nous a créés, nous donne notre subsistance et nous guide. Il nous aime avec l'amour inconditionnel, illimité, d'un père. Rabbi Chnéour Zalman plonge plus loin dans la métaphore, examinant la dynamique biologique et psychologique du modèle père-enfant et l'utilise pour que nous comprenions mieux nos relations réciproques et celles que nous entretenons avec notre Père Céleste.

Une parcelle microscopique de matière, provenant du corps du père, génère la vie. Dans le giron de la mère, une simple cellule va se développer pour former un cerveau, un cœur, des yeux, des oreilles, des bras, des jambes, les ongles des pieds. Bientôt elle va naître au monde pour fonctionner comme un être humain qui pense, qui sent et qui accomplit.

Physiquement, ce qui a pris son origine dans le corps du père et dans son psyché est maintenant un individu distinct et (à un certain moment) indépendant. Néanmoins, à un niveau plus profond, l'enfant reste inséparable de son géniteur. Selon les mots du Talmud, «le fils est un membre du père». Au cœur même de la conscience de l'enfant réside une vérité incontestable : il est l'enfant de son père et une extension de son être, une projection de sa personnalité. Par leurs corps, ils sont devenus deux entités distinctes mais par essence, ils sont unis.

RÉEH

L'intellect d'un enfant

On pourrait rétorquer que peut-être dans l'esprit de l'enfant, là où résident sa conscience de lui-même et son identité, la singularité du parent et de son héritage se perpétuent. Là est ressentie la relation avec le père, là se tient la reconnaissance de leur unité. Mais le cerveau n'est qu'un des nombreux organes et membres de l'enfant. Le reste de son être a certes une origine parentale mais maintenant il est une entité complètement séparée.

Il semble évident que cela n'est pas le cas, pas plus qu'il ne serait juste de dire que les yeux seuls voient ou que la bouche parle toute seule. Tous les composants de l'être humain forment un tout unique et uni : c'est la personne qui voit, la personne qui parle, la personne qui est consciente. L'ongle de l'orteil de l'enfant, par la vertu de sa relation avec le cerveau, n'est pas moins lié au père que le cerveau lui-même, l'organe qui rend possible cette unité.

Et que se passe-t-il si cet ongle ou n'importe quel autre membre du corps coupe sa connexion avec le cerveau ? Cela le coupe de son propre centre de vitalité et de conscience et donc en conséquence de ses origines parentales.

En d'autres termes, l'unité de tous les membres et organes de l'enfant avec l'essence du père dépend du maintien de leur lien avec leur propre cerveau, lien qui permet la conscience de cette unité.

>>> suite en page 3

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT REEH

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 21h 03 • Sortie 22h 15

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.41	Bordeaux	21.04	Grenoble	20.39
Lyon	20.44	Toulouse	20.52	Montpellier	20.43
Marseille	20.36	Nice	20.29	Lille	21.06
		Nancy/Metz	20.49		

à partir du dimanche 1 août 2010

Heure limite du Chema : 10h10 Pose des Téléphones : 5h07

Molad : mardi 10 août à 6h 52 minutes
Roch 'Hodech Elloul : mardi 10 et mercredi 11 août 2010



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Beaucoup de choses ont été écrites à propos de l'éducation des enfants. Mais quelle meilleure source d'inspiration dans ce domaine que ce que nous trouvons dans la Torah dont la définition et le but sont d' «enseigner»?

Nous lisons dans la Paracha de cette semaine (Devarim 20 :19) que la Torah compare l'homme à «un arbre dans un champ». Beaucoup de raisons expliquent ce rapprochement.

Eduquer un enfant est semblable à faire pousser un arbre. Dans les deux cas, l'objectif commun est de combler leurs besoins pour faire émerger leurs potentiels.

Quand vous y pensez, vous réalisez qu'un enfant a les mêmes besoins qu'un arbre pour grandir : de la terre, de l'eau, du soleil et de l'air. Chacun de ces quatre éléments représente un composant de base, essentiel, pour donner à l'enfant ce dont il a besoin pour grandir et bien se développer.

La terre

La terre fournit à l'arbre ses aliments. Appliqué à l'éducation de l'enfant, cela représente à la fois les valeurs dont nous souhaitons l'imprégner et la connexion que nous voulons qu'il ressent. Un enfant n'est pas un champignon ; il a des racines profondes qui le lient à une source de nutrition. Plus ce lien avec sa source est étroit, plus il deviendra solide.

La terre représente également la stabilité, l'immobilité. Un enfant doit se sentir rassuré, sachant qu'il y a des valeurs et des lois inviolables. Il ne faut pas lui donner des valeurs jetables, à la mode, qui sont là aujourd'hui et auront disparu demain.

Pour que nos enfants soient heureux et qu'ils réussissent, ils doivent se sentir en sécurité et avoir confiance dans les règles et les limites qu'ont établies leurs parents. Il est quantité de décisions concernant le bien-être et l'avenir d'un enfant qui ne sont pas de son ressort et dont il ne doit pas se préoccuper, et certainement pas à ce moment de sa vie.

L'eau

L'eau est d'une importance cruciale pour qu'une plante puisse grandir. Elle permet, entre autre, de dissoudre les aliments pour qu'ils soient absorbés par la plante. L'eau garantit également que les racines ne s'assècheront pas..

Selon les écrits de la 'Hassidout, l'eau représente l'humilité, qualité indispensable quand il s'agit de s'ouvrir pour absorber de nouvelles informations.

savent tout, ils n'apprendront rien.

Il nous faut humblement accepter de nous «abaisser» à leur niveau. Nous devons traduire ce que nous voulons dire dans un langage qu'ils peuvent facilement comprendre et absorber. C'est l'une des raisons pour laquelle la sagesse est comparée à l'eau.

On raconte l'histoire d'un 'hassid qui vint consulter Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi sur des problèmes qu'il avait pour l'éducation de ses enfants. En s'approchant de chez le Rabbi, il l'aperçut, à travers la fenêtre, en train de jouer avec son petit-fils. Rabbi Chnéour Zalman était à quatre pattes et portait son petit fils, comme un poney.

Le 'hassid s'en alla et revint un peu plus tard pour parler avec le Rabbi. Quand il eut décrit son problème, Rabbi Chnéour Zalman lui dit: «C'est dommage que vous n'étiez pas là, il y a quelques instants, quand je jouais avec mon petit-fils. Vous auriez vu combien il est nécessaire de se mettre au niveau de l'autre pour pouvoir mieux communiquer».

L'eau représente également la transparence et la pureté. L'eau pure fait ressortir le potentiel particulier de chaque graine. Pour permettre à l'enfant d'exprimer ses propres aptitudes, il lui faut recevoir de l'eau pure, les vérités pures et inaltérées de la Torah. Il développera sa propre personnalité et apportera sa contribution unique au Peuple Juif.

Le soleil

Un arbre a besoin de la lumière et de la chaleur irradiées par le soleil.

La lumière : il ne suffit pas que nous disions à nos enfants ce qu'il faut faire ; il nous faut leur montrer la beauté et la richesse de ce qui est convenable. Dans le Talmud (Yevamot 1114a), nous lisons : **lehazhir guedolim al haktanim**, ce qui signifie que la Torah avertit les adultes qu'ils sont responsables du comportement de leurs enfants. Le Rabbi souligne que l'expression **lehazhir**, littéralement «avertir» ou «instruire», peut aussi être traduite : «faire briller». Il ne suffit pas que les parents instruisent leurs enfants de ce qu'ils doivent faire, il leur faut aussi illuminer le monde de leurs enfants. Ils doivent transmettre un judaïsme lumineux. Les enseignements de la Torah illuminent, montrent ce qui est

CHOFTIM

L'éducation d'un enfant

juste et ce qui ne l'est pas, plutôt que de simplement l'imposer.

La chaleur : Il faut donner à nos enfants un amour inconditionnel qui doit être aussi prédictible que le lever du soleil. Ils ne doivent jamais ressentir que cet amour est conditionnel. Ils doivent savoir que lorsque nous sommes en colère, nous les aimons toujours. Cet amour inconditionnel leur donne la confiance en eux et la sécurité qui leur permettront d'affronter les défis de la vie.

L'air

L'air implique deux éléments, l'espace et l'atmosphère.

L'espace : Tout comme un arbre a besoin d'espace pour grandir, l'enfant a aussi besoin de sa propre identité et de « l'espace » dans lequel la développer. Il a besoin de son moment de qualité à lui avec ses parents. Il est possible qu'il possède des talents et des dons particuliers à développer. Il faut aussi respecter et protéger son intimité. Le Rabbi ouvrirait personnellement chaque lettre qu'il recevait pour protéger l'intimité de l'expéditeur. Il ne permettait à personne d'entrer dans «l'espace» de l'autre sans permission.

L'atmosphère : il est très important d'être conscient de l'environnement qui entoure notre enfant et de la qualité de «l'air» qu'il respire, à la maison et au dehors. Que voit notre enfant à la maison ? Sent-il le respect mutuel et l'amour entre ses parents ? Les voit-il heureux et confiants ? De quoi parlent-ils ?

L'atmosphère ne se détermine pas tant par ce qui est dit que par ce qui est fait. Le plus important est de se rappeler qu'être un parent/jardinier est un métier à temps plein. Nous devons sans cesse veiller à «arracher les mauvaises herbes».

Tout comme les arbres ne se plaignent jamais, les enfants bien souvent n'expriment pas non plus clairement ce dont ils ont besoin. Ils souffrent souvent en silence. C'est notre travail que de bien veiller à ces graines précieuses qui nous ont été confiées.

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat CHOFTIM

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 52 • Sortie 22h 02

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.29	Bordeaux	20.53	Grenoble	20.29
Lyon	20.34	Toulouse	20.43	Montpellier	20.33
Marseille	20.26	Nice	20.20	Lille	20.53
		Nancy/Metz	20.37		

à partir du dimanche 8 août 2010

Heure limite du Chema : 10h14

Pose des Téléfines : 05h19

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Nous sommes tous conscients que dans la vie nous menons des batailles matérielles. Cela inclut nos combats économiques, des conflits avec nos voisins, la politique internationale, les affrontements avec le terrorisme et la guerre (à D.ieu ne plaise!).

Nous pouvons aussi être engagés dans une autre sorte de bataille : une bataille spirituelle. Elle prend place tout d'abord à l'intérieur de nous-mêmes où deux empires se mènent la guerre : l'empire de l'esprit, des idéaux juifs et celui des besoins, des désirs et des comportements quotidiens. Cette lutte à l'intérieur de nous-mêmes dure toute notre vie.

La Paracha de cette semaine commence en évoquant la guerre : «Quand tu pars à la bataille contre tes ennemis...» (Devarim 21:10) et nos Sages d'expliquer que ce verset s'applique également à notre bataille spirituelle intérieure.

Les buts de ce conflit sont établis par la Torah: faire de la Divinité une partie intégrante de notre vie quotidienne, en observant les commandements divins, et créer des foyers et des familles où l'atmosphère est harmonieuse et

cohérente et exprime les valeurs des enseignements millénaires de la Torah.

Et à nouveau ici encore surgissent toutes sortes de menaces. Certaines constituent des problèmes très simples, comme la quête du bien-être personnel ou la complaisance envers soi-même. D'autres sont des obsessions problématiques qui semblent nous hanter toute notre vie.

Dans ces situations de conflit constant, chacun d'entre nous est appelé à partir en guerre. Comme un bon stratège qui mène un combat sur un front difficile, la Torah prend en considération les possibilités de faire des concessions devant la fragilité humaine et indique les cas où c'est impossible. Chercher de l'aide auprès des autorités rabbiniques a souvent pour but de délimiter ces frontières subtiles. Toutefois, un commentaire de nos Sages éclaire de façon intéressante les paradoxes de la vie. La loi juive décrit deux sortes de batailles : les batailles qui sont de notre devoir (comme celle qui a pour but de sauver des vies du Peuple Juif) et des batailles optionnelles, comme celles menées par le roi David, qui avaient comme dessein d'éten-

KI TÉTSE Choisir la bataille de la vie

dre les territoires de la terre d'Israël et auxquelles nos Sages attribuent le qualificatif d'«optionnelles».

Comment la bataille spirituelle de la vie qui vise à observer de façon adéquate la Torah peut-elle être décrite comme «optionnelle»? Il est sûr qu'elle nous est imposée du fait même de notre naissance !

Les enseignements de la 'Hassidout donnent une réponse intéressante. Avant la Création du monde, D.ieu consulta les Justes (Midrach Rabbah Beréchet 8 :7). Par ailleurs, chaque Juif est considéré comme Juste (Yichayahou 60 :21). Il s'ensuit donc que la Création en général et en conséquence la naissance de tout un chacun ont été approuvées par chaque âme individuelle.

Cela signifie donc qu'à un niveau profond, chacune de nos âmes a choisi d'être là. Notre âme choisit l'option de venir au monde, d'affronter les batailles spirituelles et matérielles que cela implique, parce qu'elle est confiante en sa victoire. Cette bataille est «optionnelle» parce qu'elle est issue de notre propre choix. Nous avons choisi d'être là et nous allons remporter la victoire sur chaque front.

Parchat REEH >>> suite de la page 1

Le corps Israël

Israël est également composé de nombreux «organes» et «membres».

Chaque génération possède ses grands Sages qui dévouent leur vie à assimiler l'essence divine de la Torah, dont l'être entier est pénétré de la conscience de la vérité divine. Ils constituent l'intellect de la nation. Israël possède un cœur : des individus dont la vie est synonyme de compassion et de piété.

Israël a des mains : ses grands bâtisseurs et réalisateurs.

Chacun des individus, depuis le «Moché de la génération» jusqu'au «fantassin» ordinaire, forme une partie intégrante du corps du premier-né de D.ieu, chacun est de la même façon «un membre du père».

Mais tout comme dans la relation père-enfant, c'est le cerveau de l'enfant qui permet le lien avec son père. Tant que les nombreux membres et organes restent un tout intégral, ils sont, au même niveau, les enfants du père. L'intellect (le cerveau) ne sert pas d'intermédiaire, chaque partie du corps, y

compris l'ongle de l'orteil possède la conscience de cette unité. Mais c'est seulement en vertu de son lien avec l'esprit que cette conscience existe dans chaque membre du corps de l'enfant.

Il en va de même pour le «corps» qu'est Israël. C'est notre lien vital avec notre «intellect», les Sages et les dirigeants d'Israël, qui nous intègre comme un tout et nous permet de vivre un lien avec notre Créateur et notre Source.

En réalité, le Juif ne peut jamais briser son lien avec D.ieu, pas plus que l'ongle du plus petit orteil de l'enfant ne peut choisir de vivre indépendamment et défaire sa relation avec son père. Mais alors que nous ne pouvons changer ce que nous sommes, nous pouvons déterminer dans quelle mesure notre identité, en tant qu'enfant de D.ieu, s'exprimera dans notre vie quoti-

dienne. Nous pouvons choisir, à D.ieu ne plaise, de nous dissocier des dirigeants que D.ieu a implantés parmi nous, reléguant ainsi notre relation avec Lui dans le subconscient de notre âme. Ou bien nous pouvons intensifier notre relation avec les têtes d'Israël, resserrant ainsi notre lien avec le Créateur et le rendant une réalité tangible et vibrante dans notre vie.

(Basé sur le chapitre 2 du Tanya et les enseignements du Rabbi.)

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat TETSE

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 20h 39 • Sortie 21h 47

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.16	Bordeaux	20.42	Grenoble	20.18
Lyon	20.22	Toulouse	20.32	Montpellier	20.22
Marseille	20.16	Nice	20.09	Lille	20.40
		Nancy/Metz	20.24		

à partir du dimanche 15 août 2010

Heure limite du Chema : 10h18 Pose des Téléphones : 05h32

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Le dix-huitième jour du mois d'Elloul ou 'Haï Elloul marque à la fois l'anniversaire de la naissance du Baal Chem Tov, fondateur du mouvement 'hassidique, et de Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi, fondateur du 'Hassidisme 'Habad. Ce jour tombe invariablement la semaine où est lue la Paracha Ki Tavo.

Toutes les fêtes juives et les occasions particulières du calendrier juif sont évoquées en allusion dans la partie de la Torah lue la semaine où elles tombent. C'est ainsi que l'on peut trouver dans notre Paracha des allusions à 'Haï Elloul.

Ki Tavo commence par la relation des lois des Bikourim, les premiers fruits que les Juifs étaient obligés d'apporter immédiatement au moment où "vous arrivez à la terre que l'Eternel ton Dieu vous donne en héritage, l'occupant et s'y établissant" (*Devarim 26,1*).

Nos Sages notent que l'expression "l'occupant et s'y installant" vient nous enseigner que l'obligation des Bikourim ne commença qu'après les quatorze années durant lesquelles Erets Israël fut conquise et partagée entre les tribus.

Le verset est ainsi modifié pour les raisons suivantes: le véritable sens de "venir à la terre" est celui d'y venir entièrement. Cela en accord avec l'expression de nos Sages: "une entrée partielle n'est pas considérée comme une entrée du tout". Le mot "venir" signifie donc "occuper et s'y établir", car ce n'est qu'alors que les Juifs furent considérés comme ayant réellement pénétré dans la terre.

C'est là que réside le lien entre Ki Tavo

et 'Haï Elloul, l'anniversaire des deux fondateurs du 'Hassidisme.

La 'Hassidout est unique dans sa qualité à élever l'esprit, l'intellect et le cœur de telle sorte que le service de Dieu d'un Juif est à la manière de Ki Tavo, une immersion complète, chaque membre de l'être étant pénétré par le service spirituel.

L'importance de ce type de service pourra être comprise en expliquant la différence entre l'état intérieur de l'homme et son état extérieur; l'intérieur se réfère à l'homme comme il existe en relation avec lui-même et l'extérieur de l'homme comme il existe en relation avec les autres.

En termes de service spirituel, cela signifie ce qui suit: quand un individu agit d'une manière extérieure et extravertie, lui et ce qu'il fait restent deux entités distinctes.

Mais, quand il fait quelque chose qui émane de son moi le plus intime, son être s'immerge dans ce qu'il est en train de faire, car en rapport avec la tâche de l'homme, il n'existe rien d'autre que lui-même. C'est pourquoi quand il agit ainsi, même une action spécifique, apparemment extérieure, est liée et unie avec son moi le plus intime; lui et l'acte sont entièrement unis.

C'est là que réside la qualité unique de la 'Hassidout: celle-ci comme partie de l'"âme de la Torah" révèle la force vitale du Juif dans sa quintessence, dans tous les

KI TAVO

Le lien entre Ki Tavo et 'Haï Elloul

aspects de la Torah et des Mitsvot et la qualité unique de cette force vitale est qu'elle unit totalement avec ce qu'elle fait vivre.

Car la force vitale n'ajoute rien à ce qu'elle vitalise: un corps vivant ne contient pas plus de membres qu'un corps mort. Cette force n'est donc pas séparée de ce à quoi elle donne de l'énergie mais c'est plutôt l'âme du corps vivant et c'est grâce à elle que toutes les parties du corps sont vivantes.

La raison en est que la "vie" d'un être est son âme et son essence la plus intime, et comme cela a été expliqué plus tôt, ce qui fait partie du moi le plus profond de la personne devient complètement un avec l'objet avec lequel elle est unie.

C'est exactement le même effet que produisent la 'Hassidout sur la Torah et les Mitsvot. Il est possible pour un Juif d'étudier la Torah et de pratiquer les Mitsvot tout en restant entièrement séparé d'elles. La 'Hassidout, toutefois, permet au Juif de révéler l'aspect le plus profond de sa force vitale, son âme juive. Et en relation avec ce niveau, la qualité de Tavo, chaque Juif forme véritablement un avec la Torah et les Mitsvot.

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat TAVO

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 25 • Sortie 21h 32

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.03	Bordeaux	20.30	Grenoble	20.05
Lyon	20.10	Toulouse	20.20	Montpellier	20.11
Marseille	20.04	Nice	19.57	Lille	20.25
		Nancy/Metz	20.10		

à partir du dimanche 22 août 2010

Heure limite du Chema : 10h22 Pose des Téléphones : 05h44

Fin Kidouch Levana : mercredi 25 août à 1h 14 mn

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 1 août – 21 Av

Mitsva négative n° 187: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger le mélange de viande (cuite) dans du lait.

Mitsva négative n° 186: C'est l'interdiction qui nous a été faite de cuire la viande dans le lait.

Mitsva négative n° 189: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du pain fait à partir de la nouvelle récolte de céréales avant la fin du jour du 16 Nissan.

Mitsva négative n° 190: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des grains torréfiés de la nouvelle récolte avant la fin de la journée du 16 Nissan.

Mitsva négative n° 191: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des épis grillés de la nouvelle récolte avant la date précitée.

Mitsva négative n° 192: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la "Orlah" (récolte des trois premières années).

• Lundi 2 août – 22 Av

Mitsva négative n° 193: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer les produits hétérogènes de la vigne.

Mitsva négative n° 153: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer un "Tével", c'est-à-dire un produit dont ni la "Terouma" ni les dîmes n'ont été prélevées.

Mitsva négative n° 194: C'est l'interdiction qui nous a été faite de boire du vin qui a été offert à une idole.

Mitsva positive n° 146: Il s'agit du commandement nous incombant d'égorger une bête avant de la consommer.

• Mardi 3 août – 23 Av

Mitsva négative n° 101 : Il nous est interdit d'abattre un animal et son petit le même jour.

• Mercredi 4 août – 24 Av

Mitsva positive n° 147 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de couvrir le sang d'un volatile ou d'une bête sauvage lors de l'abattage.

• Jeudi 5 août – 25 Av

Mitsva négative n° 306 : Il nous est interdit de prendre, en chassant, tous les occupants d'un nid d'oiseaux, c'est-à-dire la mère avec la couvée.

• Vendredi 6 août – 26 Av

Mitsva positive n° 148 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de renvoyer la mère lorsqu'on trouve un nid d'oiseaux.

• Samedi 7 août – 27 Av

Mitsva négative n° 61 : Il s'agit de l'interdiction qui nous a été faite de violer un "Chevouat Bitouï" (serment vain).

• Dimanche 8 août – 28 Av

Mitsva négative n° 62 : Il nous est interdit de faire un "Chevouat Chav (un serment vain).

• Lundi 9 août – 29 Av

Mitsva négative n° 248: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nier les dettes qui nous incombent et les dépôts qui nous ont été confiés.

Mitsva négative n° 249: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nier mensongèrement, sous la foi du serment, une dette qui nous incombe.

• Mardi 10 août – 30 Av

Mitsva positive n° 7 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de jurer uniquement par le nom de l'Eternel, lorsque nous en avons besoin, en vue d'accomplir un acte ou de nous en abstenir.

• Mercredi 11 août – 1 Elloul

Mitsva positive n° 94 : Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir toute chose à laquelle nous nous sommes engagés par la parole: serment, vœu, sacrifice et tout ce qui est analogue.

• Jeudi 12 août – 2 Elloul

Mitsva positive n° 94 : Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir toute chose à laquelle nous nous sommes engagés par la parole: serment, vœu, sacrifice et tout ce qui est analogue.

• Vendredi 13 août – 3 Elloul

Mitsva négative n° 157 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'enfreindre nos engagements oraux, même si nous ne les avons pas pris sous serment.

• Samedi 14 août – 4 Elloul

Mitsva positive n° 95 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne l'annulation des vœux, c'est-à-dire que nous devons appli-

quer les règles qui nous ont été données à ce sujet.

• Dimanche 15 août – 5 Elloul

Mitsva positive n° 95 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne l'annulation des vœux, c'est-à-dire que nous devons appliquer les règles qui nous ont été données à ce sujet.

Mitsva positive n° 92 : Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se laisser pousser les cheveux.

Mitsva négative n° 209 : C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de se couper les cheveux.

• Lundi 16 août – 6 Elloul

Mitsva négative n° 202 : Il est interdit au Nazir de boire du vin ou toute boisson alcoolique à base de jus de raisin.

Mitsva négative n° 203 : C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer du raisin (frais).

Mitsva négative n° 204 : C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer des raisins secs.

• Mardi 17 août – 7 Elloul

Mitsva négative n° 205 : Il est interdit au Nazir de consommer le pépin des raisins

Mitsva négative n° 206 : Il est interdit au Nazir de consommer l'enveloppe des raisins.

Mitsva négative n° 208 : Il est interdit au Nazir de se rendre impur dans une maison où se trouve un mort.

Mitsva négative n° 207 : C'est l'interdiction faite au Nazir de se rendre impur au contact d'un mort.

• Mercredi 18 août – 8 Elloul

Mitsva positive n° 93: Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se raser la tête et d'apporter ses sacrifices à la fin de son nazirat.

Mitsva positive n° 114: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi de la valeur estimative d'un homme, soit celui qui dit: "Ma valeur estimative, ou celle d'une autre personne, je fais vœu de la donner". Si la personne est un homme, celui qui a fait ce vœu est passible de donner une certaine somme d'argent; si la personne en question est une femme, le taux de la somme à donner à l'Eternel sera différent: ce taux dépend de l'âge de la personne et de sa situation financière.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Jeudi 19 août – 9 Elloul

Mitsva positive n° 115: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint par la loi relative à l'estimation d'une bête impure, ainsi qu'il est dit: "on amènera l'animal en présence du pontife, celui-ci l'estimera...".

Mitsva positive n° 116: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des maisons.

Mitsva positive n° 117: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des champs.

• Vendredi 20 août – 10 Elloul

Mitsva positive n° 145: Il s'agit du commandement nous incombant à propos des "choses dévouées". Ainsi, quand une personne a prononcé l'anathème sur une chose lui appartenant en ces termes "qu'elle soit dévouée", elle la donnera au prêtre, sauf si elle ajoute expressément que cette chose sera dévolue à D.ieu. Dans ce cas, elle sera remise sous la garde du Sanctuaire, car toutes les choses dévouées appartiennent aux prêtres, comme il est dit: "Mais toute chose dévouée, qu'un homme aurait dévouée à l'Eternel, parmi ses propriétés que ce soit une personne, une bête...".

Mitsva négative n° 110: Il nous est interdit de vendre une propriété déclarée "Hérem" (dévouée) par ses propriétaires même au trésorier du Temple.

• Samedi 21 août – 11 Elloul

Mitsva négative n° 111: C'est l'interdiction qui nous a été aussi faite de racheter un terrain dévoué Mitsva négative n° 215: C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer ensemble des graines d'espèces différentes (en hébreu: Kilayim).

• Dimanche 22 août – 12 Elloul

Mitsva négative n° 216: Il est interdit d'ensemencer un vignoble de graines de céréales et d'autres légumes.

• Lundi 23 août – 13 Elloul

Mitsva négative n° 217: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accoupler des bêtes d'espèces différentes.

Mitsva négative n° 218: Il est interdit d'accomplir un travail en utilisant des bêtes d'espèces différentes attelées ensemble.

• Mardi 24 août – 14 Elloul

Mitsva négative n° 42: Il est interdit de s'habiller d'un vêtement tissé de laine et de lin comme les prêtres idolâtres le faisaient à cette époque (où la Torah fut révélée).

Mitsva positive n° 120 : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons laisser "le coin" des grains, des fruits ainsi que d'autres produits similaires.

Mitsva négative n° 210: C'est l'interdiction qui nous est faite de moissonner entièrement ce qui a été semé.

• Mercredi 25 août – 15 Elloul

Mitsva positive n° 121 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la glanure.

Mitsva négative n° 211: C'est l'interdiction qui nous est faite de ramasser les épis tombés (dans les sillons) pendant la moisson.

Mitsva positive n° 123: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de ne pas grappiller dans notre vigne lors des vendanges, mais de laisser aux pauvres les "Oleloth".

Mitsva négative n° 212: C'est l'interdiction qui nous est faite de prendre tous les fruits du vignoble en vendangeant.

• Jeudi 26 août – 16 Elloul

Mitsva positive n° 124 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser aux pauvres ce qui reste et ce qui est tombé des grappes des raisins au moment de la vendange, et que l'on appelle "Péret".

Mitsva négative n° 213: Il est interdit de recueillir les grains tombés de la vigne lors de la vendange.

Mitsva positive n° 122: Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la gerbe oubliée.

Mitsva négative n° 214: C'est l'interdiction qui nous a été faite de prendre la gerbe oubliée.

• Vendredi 27 août – 17 Elloul

Mitsva positive n° 130: Il s'agit du commandement nous enjoignant de prélever la dîme du pauvre chaque troisième année du cycle chabbatique ainsi que la troisième année après la troisième, c'est-à-dire la sixième du cycle chabbatique.

Mitsva positive n° 195: Il s'agit du commandement nous enjoignant de pratiquer la bienfaisance et de soutenir ceux qui sont dans le besoin en améliorant leur sort

Mitsva négative n° 232: C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser charité et soutien aux pauvres parmi nos frères, après avoir eu connaissance de leur situation précaire et de notre possibilité de leur venir en aide.

• Samedi 28 août – 18 Elloul

Mitsva positive n° 126: Il s'agit du commandement nous enjoignant de mettre de côté le grand prélèvement.

Mitsva positive n° 129: Il s'agit du commandement incombant aux Lévités de prélever de la dîme qu'ils reçoivent d'Israël un dixième et de la donner aux prêtres.

Petit calendrier des fêtes de Tichri 5771

Roch Hachana

Jeudi 9 & vendredi 10 sept.

Yom Kippour

Samed 18 septembre

Souccot

Jeudi 23 & Vendredi 24 oct.

Hol Hamoëd:

du samedi 25 sept. au mercredi 29 sept. (Hochaana Rabba)

Chemini Atsérat & Sim'hat Torah

Jeudi 30 sept. & vendredi 1^{er} oct.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762-5440

**Pendant le mois d'Elloul
pensez à faire vérifier vos
Téfilines et Mezouzot**



Un Sofer est à votre disposition
au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine - 75009 Paris (M° Cadet)
Tél: 01 45 26 87 60